

LISTE DES CLASSES

CLASSE 1	PRODUITS ALIMENTAIRES
CLASSE 2	ARTICLES D'HABILLEMENT ET MERCERIE
CLASSE 3	ARTICLES DE VOYAGE, ÉTUIS, PARASOLS ET OBJETS PERSONNELS, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES
CLASSE 4	BROSSERIE
CLASSE 5	ARTICLES TEXTILES NON CONFECTIONNÉS, FEUILLES DE MATIÈRE ARTIFICIELLE OU NATURELLE
CLASSE 6	AMEUBLEMENT
CLASSE 7	ARTICLES DE MÉNAGE NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES
CLASSE 8	OUTILS ET QUINCAILLERIE
CLASSE 9	EMBALLAGES ET RÉCIPIENTS POUR LE TRANSPORT OU LA MANUTENTION DES MARCHANDISES
CLASSE 10	HORLOGERIE ET AUTRES INSTRUMENTS DE MESURE, INSTRUMENTS DE CONTRÔLE OU DE SIGNALISATION
CLASSE 11	OBJETS D'ORNEMENT
CLASSE 12	MOYENS DE TRANSPORT OU DE LEVAGE
CLASSE 13	APPAREILS DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION OU DE TRANSFORMATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
CLASSE 14	APPAREILS D'ENREGISTREMENT, DE TÉLÉCOMMUNICATION OU DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION
CLASSE 15	MACHINES NON COMPRISES DANS D'AUTRES CLASSES
CLASSE 16	ARTICLES DE PHOTOGRAPHIE, DE CINÉMATOGRAPHIE OU D'OPTIQUE
CLASSE 17	INSTRUMENTS DE MUSIQUE
CLASSE 18	IMPRIMERIE ET MACHINES DE BUREAU
CLASSE 19	PAPETERIE, ARTICLES DE BUREAU, MATÉRIEL POUR ARTISTES OU D'ENSEIGNEMENT
CLASSE 20	ÉQUIPEMENT DE VENTE OU DE PUBLICITÉ, SIGNES INDICATEURS
CLASSE 21	JEUX, JOUETS, TENTES ET ARTICLES DE SPORT
CLASSE 22	ARMES, ARTICLES PYROTECHNIQUES, ARTICLES POUR LA CHASSE, LA PÊCHE ET LA DESTRUCTION D'ANIMAUX NUISIBLES
CLASSE 23	INSTALLATIONS POUR LA DISTRIBUTION DE FLUIDES, INSTALLATIONS SANITAIRES, DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION OU DE CONDITIONNEMENT D'AIR, COMBUSTIBLES SOLIDES

Classification de Locarno, 12^e édition
Liste des classes

CLASSE 24	MÉDECINE ET LABORATOIRES
CLASSE 25	CONSTRUCTIONS ET ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION
CLASSE 26	APPAREILS D'ÉCLAIRAGE
CLASSE 27	TABACS ET ARTICLES POUR FUMEURS
CLASSE 28	PRODUITS PHARMACEUTIQUES OU COSMÉTIQUES, ARTICLES ET ÉQUIPEMENTS DE TOILETTE
CLASSE 29	DISPOSITIFS ET ÉQUIPEMENTS CONTRE LE FEU, POUR LA PRÉVENTION D'ACCIDENTS OU LE SAUVETAGE
CLASSE 30	ARTICLES POUR LES SOINS ET L'ENTRETIEN DES ANIMAUX
CLASSE 31	MACHINES ET APPAREILS POUR PRÉPARER LA NOURRITURE OU LES BOISSONS, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES
CLASSE 32	SYMBOLES GRAPHIQUES ET LOGOS, MOTIFS DÉCORATIFS POUR SURFACES, ORNEMENTATION

**LISTE DES CLASSES ET DES SOUS-CLASSES,
AVEC NOTES EXPLICATIVES**

CLASSE 1

Produits alimentaires

Note(s)

a. Y compris les produits alimentaires pour êtres humains, les produits alimentaires pour animaux et les produits diététiques.

b. Non compris les emballages (cl. 9).

01-01 BOULANGERIE, BISCUITS, PÂTISSERIE, PÂTES ET AUTRES PRODUITS À BASE DE CÉRÉALES, CHOCOLATS, CONFISERIE, GLACES

01-02 FRUITS, LÉGUMES ET PRODUITS À BASE DE FRUITS ET LÉGUMES

01-03 FROMAGES, BEURRE ET SUCCÉDANÉS DU BEURRE, AUTRES PRODUITS LAITIERS

01-04 PRODUITS DE BOUCHERIE, DE CHARCUTERIE ET DE POISSONNERIE

01-05 TOFU ET PRODUITS DE TOFU [vacante]

01-06 ALIMENTS POUR ANIMAUX

01-99 DIVERS

CLASSE 2

Articles d'habillement et mercerie

Note(s)

Non compris les articles d'habillement pour poupées (cl. 21-01), les équipements spéciaux de protection contre le feu, pour la prévention d'accidents ou le sauvetage (cl. 29), ni les vêtements pour animaux (cl. 30-01).

02-01 SOUS-VÊTEMENTS, LINGERIE, CORSETS, SOUTIENS-GORGE, VÊTEMENTS DE NUIT

Note(s)

a. Y compris les corsets orthopédiques et la lingerie de corps.

b. Non compris le linge de ménage (cl. 06-13).

02-02 VÊTEMENTS

Note(s)

a. Y compris les fourrures, les vêtements de bain ou de sport et les vêtements orthopédiques, sous réserve des exceptions indiquées sous la lettre b.

b. Non compris les sous-vêtements (cl. 02-01), ni les vêtements à ranger en cl. 02-03; cl. 02-04; cl. 02-05 ou cl. 02-06.

02-03 ARTICLES DE CHAPELLERIE

Note(s)

Y compris tous les genres de coiffures pour hommes, femmes et enfants.

02-04 CHAUSSURES, BAS ET CHAUSSETTES

Note(s)

Y compris les chaussures spéciales de sport, telles que les chaussures de football, de ski, de hockey sur glace, chaussures et chaussettes orthopédiques, de même que les collants (bas-culottes), les guêres et autres pièces d'habillement pour les jambes.

02-05 CRAVATES, ÉCHARPES, FOULARDS ET MOUCHOIRS

Note(s)

Y compris tous les accessoires de vêtements "plats".

02-06 GANTERIE

Note(s)

Y compris les gants de chirurgiens et les gants de protection en caoutchouc ou en plastique pour le ménage, pour divers métiers ou pour le sport.

02-07 MERCERIE ET ACCESSOIRES D'HABILLEMENT

Note(s)

a. Y compris les boutons, agrafes pour vêtements, pour articles de chapellerie et pour chaussures, lacets, épingles, ainsi que nécessaires pour la couture, le tricot ou la broderie, accessoires d'habillement tels que ceintures, jarretelles, bretelles.

b. Non compris les fils et autres filés (cl. 05-01), les articles de passementerie (cl. 05-04), les machines à coudre, à tricoter ou à broder (cl. 15-06), les nécessaires de couture (contenants) (cl. 03-01).

02-99 DIVERS

CLASSE 3

Articles de voyage, étuis, parasols et objets personnels, non compris dans d'autres classes

03-01 MALLES, VALISES, SERVIETTES, SACS À MAIN, PORTE-CLÉS, ÉTUIS ADAPTÉS À LEUR CONTENU, PORTEFEUILLES ET ARTICLES ANALOGUES

Note(s)

Non compris les objets qui servent à transporter les marchandises (cl. 9), les étuis à cigares ou à cigarettes (cl. 27-06).

03-02 [vacante]

03-03 PARAPLUIES, PARASOLS, OMBRELLES ET CANNES

03-04 ÉVENTAILS

03-05 DISPOSITIFS POUR TRANSPORTER ET MARCHER AVEC DES BÉBÉS ET DES ENFANTS

Note(s)

Non compris les dispositifs pour le transport de bébés en cl. 6 et cl. 12.

03-99 DIVERS

CLASSE 4

Brosserie

04-01 BROSSES, PINCEAUX ET BALAIS DE NETTOYAGE

Note(s)

Non compris les brosses pour vêtements (cl. 04-02).

04-02 BROSSES ET PINCEAUX DE TOILETTE, BROSSES POUR VÊTEMENTS ET BROSSES À CHAUSSURES

Note(s)

a. Par “brosses de toilette”, on entend les brosses pour soins corporels, par exemple pour les cheveux, les ongles ou les dents.

b. Non compris les brosses à dents électriques [appareils] (cl. 28-03).

04-03 BROSSES POUR MACHINES

Note(s)

Par “brosses pour machines”, on entend les brosses faisant partie de machines ou de véhicules spéciaux.

04-04 BROSSES ET PINCEAUX À PEINDRE, PINCEAUX POUR CUISINER

04-99 DIVERS

CLASSE 5

Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle

Note(s)

- a. Y compris tous les articles textiles ou analogues vendus au mètre et non confectionnés.
- b. Non compris les articles confectionnés (cl. 2 ou cl. 6).

05-01 FILÉS

05-02 DENTELLES

05-03 BRODERIES

05-04 RUBANS, GALONS ET AUTRES ARTICLES DE PASSEMENTERIE

05-05 TISSUS ET ÉTOFFES

Note(s)

Y compris les tissus et étoffes tissés, tricotés ou fabriqués d'une autre manière, les bâches, le feutre et le loden.

05-06 FEUILLES DE MATIÈRE ARTIFICIELLE OU NATURELLE

Note(s)

- a. Y compris les feuilles dont l'ornementation en plan ou la texture est la seule caractéristique, notamment les feuilles de revêtement, telles que papiers peints, linoléum et feuilles de plastique auto-adhésif, ainsi que les feuilles d'emballage et le papier en rouleau, sous réserve des exceptions indiquées sous la lettre b.
- b. Non compris le papier à écrire, même en rouleau (cl. 19-01), ni les feuilles utilisées comme éléments de construction, telles que les panneaux muraux et lambris (cl. 25-01).

05-99 DIVERS

CLASSE 6

Ameublement

Note(s)

- a. Les meubles combinés comprenant des éléments relevant de plusieurs sous-classes sont rangés en cl. 06-05.
- b. Les ensembles de meubles, pour autant qu'ils peuvent être considérés comme un seul modèle, sont rangés en cl. 06-05.
- c. Non compris les articles textiles non confectionnés (cl. 5).

06-01 SIÈGES

Note(s)

a. Y compris tous les sièges même s'ils permettent la position allongée, comme les bancs, les divans, les ottomanes, les bancs pour saunas et les canapés.

b. Y compris les sièges de véhicule.

06-02 LITS

Note(s)

a. Y compris les sommiers de lits.

b. Non compris les sièges utilisés pour s'étendre (cl. 06-01), tels que les bancs, les divans, les ottomanes, les bancs pour saunas et les canapés.

06-03 TABLES ET MEUBLES SEMBLABLES

06-04 MEUBLES DE RANGEMENT

Note(s)

a. Y compris les armoires, les meubles à tiroirs ou à casiers et les rayonnages.

b. Y compris les cercueils, garnitures intérieures de cercueils et urnes funéraires.

06-05 MEUBLES COMBINÉS

06-06 AUTRES PIÈCES DE MOBILIER ET PARTIES DE MEUBLES

06-07 MIROIRS ET CADRES

Note(s)

Non compris les miroirs relevant d'autres classes (voir liste alphabétique).

06-08 CINTRES

Note(s)

Il s'agit des cintres pour suspendre les vêtements.

06-09 MATELAS ET COUSSINS

06-10 RIDEAUX ET STORES INTÉRIEURS

06-11 TAPIS DE SOL, PAILLASSONS ET CARPETTES

06-12 TAPISSERIES

06-13 COUVERTURES, LINGE DE MAISON ET DE TABLE

Note(s)

Y compris les couvertures de meubles, de lit et de table (tapis de table).

06-99 DIVERS

CLASSE 7

Articles de ménage non compris dans d'autres classes

Note(s)

a. Y compris les appareils et ustensiles de ménage dirigés à la main, même s'ils sont mus par un moteur.

b. Non compris les machines et appareils pour préparer la nourriture ou les boissons (cl. 31).

07-01 VAISSELLE ET VERRERIE

Note(s)

a. Y compris la vaisselle en toute matière, en particulier la vaisselle en papier ou en carton.

b. Non compris les ustensiles et récipients pour la cuisson, tels que les casseroles en verre ou en céramique (cl. 07-02), ni les vases et pots à fleurs, ainsi que la vaisselle et la verrerie uniquement ornementales (cl. 11-02).

07-02 APPAREILS, USTENSILES ET RÉCIPIENTS POUR LA CUISSON

07-03 COUVERTS DE TABLE ~~COUTEAUX DE TABLE, FOURCHETTES, CUILERS~~

07-04 APPAREILS ET USTENSILES, ACTIONNÉS MANUELLEMENT, POUR PRÉPARER LA NOURRITURE OU LES BOISSONS

Note(s)

a. Non compris les appareils et ustensiles rangés en cl. 07-02 et cl. 31.

b. Non compris les couteaux de cuisine, les couteaux à désosser (cl. 08-03).

07-05 FERS À REPASSER, USTENSILES POUR LAVER, NETTOYER OU SÉCHER

Note(s)

Non compris les appareils électroménagers servant à laver, nettoyer ou sécher (cl. 15-05).

07-06 AUTRES USTENSILES DE TABLE

07-07 AUTRES RÉCIPIENTS DE MÉNAGE

07-08 ACCESSOIRES DE CHEMINÉE D'APPARTEMENT

07-09 SUPPORTS POUR APPAREILS ET USTENSILES MÉNAGERS

07-10 DISPOSITIFS DE REFROIDISSEMENT ET DE CONGÉLATION ET CONTENEURS ISOTHERMES

07-99 DIVERS

CLASSE 8

Outils et quincaillerie

Note(s)

- a. Y compris les outils dirigés par la main de l'homme, même si une force mécanique se substitue à la force musculaire, par exemple les perceuses électriques et les scies mécaniques.
- b. Non compris les machines ou les machines-outils (cl. 15 ou cl. 31).

08-01 OUTILS ET INSTRUMENTS SERVANT À FORER, À FRAISER OU À CREUSER

08-02 MARTEAUX, OUTILS ET INSTRUMENTS ANALOGUES

08-03 OUTILS ET INSTRUMENTS TRANCHANTS

Note(s)

- a. Y compris les outils et instruments servant à scier.
- b. Non compris les couteaux de table (cl. 07-03), les outils et instruments tranchants de cuisine (cl. 31) ou les couteaux utilisés en chirurgie (cl. 24-02).

08-04 TOURNEVIS, OUTILS ET INSTRUMENTS ANALOGUES

08-05 AUTRES OUTILS ET INSTRUMENTS

Note(s)

- a. Y compris les outils et instruments qui ne sont pas rangés, ou ne doivent pas être rangés, dans d'autres sous-classes ou classes.
- b. Y compris les blocs à poncer et les disques pour ponceuses.
- c. Non compris le papier de verre (cl. 05-06).

08-06 POIGNÉES, BOUTONS ET GONDS

08-07 DISPOSITIFS DE VERROUILLAGE OU DE FERMETURE

Note(s)

Non compris les boucles [mercerie] (cl. 02-07) et les porte-clés (cl. 03-01).

08-08 MOYENS DE FIXATION, DE SOUTIEN OU DE MONTAGE, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES

Note(s)

- a. Y compris les clous, vis, boulons et écrous.
- b. Non compris les articles de fixation destinés aux vêtements (cl. 02-07) ou à la parure (cl. 11-01), ni les articles de fixation utilisés dans les bureaux (cl. 19-02).

08-09 FERRURES ET DISPOSITIFS ANALOGUES, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES OU SOUS-CLASSES

08-10 RÂTELIERS À BICYCLETTES ET MOTOCYCLETTES

Note(s)

a. Y compris les supports pour la réparation ou le stationnement de cycles.

b. Non compris les béquilles faisant partie de cycles (cl. 12-11).

08-11 QUINCAILLERIE POUR RIDEAUX

08-99 DIVERS

Note(s)

Y compris les câbles non électriques, sans distinction de matériau constitutif.

CLASSE 9

Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises

09-01 BOUTEILLES, FLACONS, POTS, BONBONNES, RÉCIPIENTS MUNIS D'UN SYSTÈME À PRESSION

Note(s)

a. Par "pots", on entend les pots servant d'emballage.

b. Non compris les pots considérés comme vaisselle (cl. 07-01), ni les pots à fleurs (cl. 11-02).

09-02 BIDONS ET FÛTS

09-03 BOÎTES, CAISSES, CONTENEURS, BOÎTES À CONSERVES

Note(s)

Y compris les conteneurs transbordables.

09-04 CAGEOTS ET PANIERS

09-05 SACS, SACHETS, TUBES ET CAPSULES

Note(s)

a. Y compris les sacs ou sachets en plastique, avec ou sans poignée ou fermeture.

b. Par "capsules", on entend les capsules utilisées comme enveloppes.

09-06 CORDES ET MATÉRIAUX DE CERCLAGE

09-07 MOYENS DE FERMETURE ET ACCESSOIRES

Note(s)

- a. Ne comprend que les moyens de fermeture pour emballages.
- b. Par "accessoires", on entend notamment les bouchons verseurs et doseurs et les atomiseurs détachables.

09-08 PALETTES ET PLATES-FORMES DE MANUTENTION

09-09 POUBELLES ET CONTENEURS POUR ORDURES ET LEURS SUPPORTS

09-10 POIGNÉES POUR LE TRANSPORT OU LA MANUTENTION DE COLIS ET CONTENEURS

09-99 DIVERS

CLASSE 10

Horlogerie et autres instruments de mesure, instruments de contrôle ou de signalisation

Note(s)

Y compris les instruments fonctionnant à l'électricité.

10-01 HORLOGES, PENDULES ET RÉVEILS

10-02 MONTRES ET MONTRES-BRACELETS

10-03 AUTRES INSTRUMENTS DE MESURE DU TEMPS

Note(s)

Y compris les appareils à mesurer le temps tels que les parcomètres, les avertisseurs à minuterie employés pour la cuisine et les appareils similaires.

10-04 AUTRES INSTRUMENTS, APPAREILS ET DISPOSITIFS DE MESURE

Note(s)

- a. Y compris les instruments, appareils et dispositifs pour la mesure des températures, des pressions, des poids, des longueurs, des volumes, des grandeurs électriques.
- b. Non compris les posemètres (cl. 16-05).

10-05 INSTRUMENTS, APPAREILS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE, DE SÉCURITÉ OU D'ESSAI

Note(s)

Y compris les avertisseurs d'incendie ou d'effraction, ainsi que les divers types de détecteurs.

10-06 APPAREILS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION

Note(s)

Non compris les dispositifs d'éclairage ou de signalisation des véhicules (cl. 26-06).

10-07 BOÎTES, BOÎTIERS, CADRANS, AIGUILLES ET TOUTES LES AUTRES PIÈCES ET ACCESSOIRES D'INSTRUMENTS DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE SIGNALISATION

Note(s)

Par "boîtes", on entend les boîtes de montres, les cabinets d'horloges et tous les boîtiers faisant partie intégrante des instruments dont ils protègent le mécanisme, à l'exclusion des étuis (cl. 03-01 ou, s'il s'agit d'emballage, cl. 09-03).

10-99 DIVERS

CLASSE 11

Objets d'ornement

11-01 BIJOUTERIE ET JOAILLERIE

Note(s)

a. Y compris la bijouterie de fantaisie et d'imitation.

b. Non compris les montres (cl. 10-02).

11-02 BIBELOTS, ORNEMENTS DE TABLE, DE DESSUS DE CHEMINÉE OU DE MUR, VASES ET POTS À FLEURS

Note(s)

Y compris les sculptures, les mobiles et les statues.

11-03 MÉDAILLES ET INSIGNES

11-04 FLEURS, PLANTES ET FRUITS ARTIFICIELS

11-05 DRAPEAUX, ARTICLES DE DÉCORATION DE FÊTE

Note(s)

a. Y compris les guirlandes, les banderoles et les décorations pour arbres de Noël.

b. Non compris les bougies (cl. 26-04).

11-99 DIVERS

CLASSE 12

Moyens de transport ou de levage

Note(s)

Classification de Locarno, 12^e édition
Liste des classes et des sous-classes, avec notes explicatives

- a. Y compris tous les véhicules : terrestres, nautiques, aériens, spatiaux ou autres.
- b. Y compris les parties, équipements et accessoires qui n'existent qu'en fonction d'un véhicule et qui ne peuvent pas être rangés dans une autre classe; ces parties, équipements et accessoires de véhicules seront rangés dans la sous-classe du véhicule en question, ou en cl. 12-16 s'ils sont communs à plusieurs véhicules relevant de sous-classes différentes.
- c. Non compris, en principe, les parties, équipements et accessoires de véhicules qui peuvent être rangés dans une autre classe; ces parties, équipements et accessoires seront rangés dans la même classe que les produits de même nature, c'est à dire ayant la même fonction. Ainsi, les tapis ou nattes pour automobiles seront rangés avec les tapis (cl. 06-11); les moteurs électriques pour véhicules seront rangés en cl. 13-01 et les moteurs non électriques pour véhicules en cl. 15-01 (il en sera de même des parties de ces moteurs); les phares d'automobiles seront rangés avec les articles d'éclairage (cl. 26-06).
- d. Non compris les modèles réduits de véhicules (cl. 21-01).

12-01 VÉHICULES À TRACTION ANIMALE

12-02 CHARIOTS À MAIN, BROUETTES

12-03 LOCOMOTIVES ET MATÉRIEL ROULANT POUR LES CHEMINS DE FER ET TOUS AUTRES VÉHICULES SUR RAIL

12-04 TÉLÉPHÉRIQUES, TÉLÉSIÈGES ET REMONTE-PENTES

12-05 ÉLÉVATEURS, APPAREILS DE LEVAGE OU DE MANUTENTION

Note(s)

Y compris les ascenseurs, monte-charge, grues, chariots élévateurs et bandes transporteuses.

12-06 NAVIRES ET BATEAUX

12-07 AVIONS ET AUTRES VÉHICULES AÉRIENS OU SPATIAUX

12-08 AUTOMOBILES, AUTOBUS ET CAMIONS

Note(s)

Y compris les ambulances et les voitures frigorifiques.

12-09 TRACTEURS

12-10 REMORQUES DE VÉHICULES ROUTIERS

Note(s)

Y compris les caravanes.

12-11 CYCLES ET MOTOCYCLES

12-12 VOITURES D'ENFANT, FAUTEUILS ROULANTS POUR INFIRMES, BRANCARDS

Note(s)

- a. Par “voitures d’enfant”, on entend les voitures dans lesquelles on met un enfant.
- b. Non compris les voitures d’enfant s’il s’agit de jouets (cl. 21-01).

12-13 VÉHICULES À USAGES SPÉCIAUX

Note(s)

- a. Ne comprend que les véhicules non spécifiquement destinés au transport, tels que les balayeuses, arroseuses, voitures de pompiers, chasse-neige et dépanneuses.
- b. Non compris les machines agricoles de caractère mixte (cl. 15-03), ni les machines automotrices pour la construction ou le génie civil (cl. 15-04).

12-14 AUTRES VÉHICULES

Note(s)

Y compris les traîneaux et les véhicules à coussin d’air.

12-15 PNEUS, BANDAGES ET CHÂÎNES ANTIDÉRAPANTES POUR VÉHICULES

12-16 PARTIES, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE VÉHICULES, NON COMPRIS
DANS D’AUTRES CLASSES OU SOUS-CLASSES

Note(s)

- a. Non compris les ceintures de sécurité pour sièges de véhicules (cl. 29-02), les poignées de portes pour véhicules (cl. 08-06).
- b. Non compris les pantographes pour locomotives électriques ou tramways (cl. 13-03).

12-17 COMPOSANTS DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

Note(s)

Non compris les rails et traverses de chemin de fer (cl. 25-01), les butoirs (cl. 25-99) et les signaux de chemin de fer (cl. 10-06).

12-99 DIVERS

CLASSE 13

Appareils de production, de distribution ou de transformation de l’énergie électrique

Note(s)

- a. Ne comprend que les appareils qui produisent, distribuent ou transforment le courant électrique.
- b. Sont toutefois compris les moteurs électriques.

c. Non compris les appareils fonctionnant à l'électricité, par exemple les montres électriques (cl. 10-02), ni les appareils pour la mesure du courant électrique (cl. 10-04).

13-01 GÉNÉRATEURS ET MOTEURS

Note(s)

Y compris les moteurs électriques pour véhicules.

13-02 TRANSFORMATEURS, REDRESSEURS, PILES ET ACCUMULATEURS

13-03 MATÉRIEL DE DISTRIBUTION OU DE COMMANDE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Note(s)

Y compris les conducteurs, les interrupteurs et les tableaux de commande.

13-04 ÉQUIPEMENT SOLAIRE

Note(s)

Non compris les capteurs de chaleur solaire (cl. 23-03).

13-99 DIVERS

CLASSE 14

Appareils d'enregistrement, de télécommunication ou de traitement de l'information

14-01 APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DE SONS OU D'IMAGES

Note(s)

Non compris les appareils pour la photographie ou le cinéma (cl. 16).

14-02 APPAREILS POUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION AINSI QUE LES APPAREILS ET DISPOSITIFS PÉRIPHÉRIQUES

14-03 APPAREILS DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE TÉLÉCOMMANDE SANS FIL, AMPLIFICATEURS-RADIO

Note(s)

Y compris les appareils ~~de télégraphe~~, de téléphone, de télévision, ainsi que les appareils de radio ~~et les téléscripteurs~~.

14-04 INTERFACES ET ICÔNES

Note(s)

Y compris ceux pour des produits qui relèvent d'autres classes.

14-05 SUPPORTS D'ENREGISTREMENT ET DE STOCKAGE DE DONNÉES

14-06 SUPPORTS POUR ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES

14-99 DIVERS

CLASSE 15

Machines non comprises dans d'autres classes

15-01 MOTEURS

Note(s)

- a. Y compris les moteurs non électriques pour véhicules.
- b. Non compris les moteurs électriques (cl. 13).

15-02 POMPES ET COMPRESSEURS

Note(s)

Non compris les pompes à main ou à pied (cl. 08-05), ni les pompes à incendie (cl. 29-01).

15-03 MACHINES AGRICOLES ET SYLVICOLES

Note(s)

- a. Y compris les charrues, ainsi que les machines mixtes, à la fois machines et véhicules, par exemple les moissonneuses-lieuses.
- b. Non compris les outils à main (cl. 8).

15-04 MACHINES POUR BÂTIR ET POUR L'EXPLOITATION MINIÈRE

Note(s)

- a. Y compris les machines utilisées par le génie civil, ainsi que les machines automotrices, telles que les excavatrices, bétonnières et dragues.
- b. Non compris les appareils de levage et les grues (cl. 12-05).

15-05 MACHINES POUR LAVER, NETTOYER OU SÉCHER

Note(s)

- a. Y compris les appareils et machines pour le traitement du linge et des vêtements, tels que les appareils pour le repassage ou le calandrage.
- b. Y compris les machines à laver et à sécher la vaisselle, ainsi que les installations industrielles de séchage.

15-06 MACHINES TEXTILES, MACHINES À COUDRE, À TRICOTER OU À BRODER, Y COMPRIS LEURS PARTIES INTÉGRANTES

15-07 MACHINES ET APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION

Note(s)

- a. Y compris les appareils ménagers de réfrigération.
- b. Non compris les wagons frigorifiques (cl. 12-03), ni les voitures frigorifiques (cl. 12-08).

15-08 [vacante]

15-09 MACHINES-OUTILS, MACHINES À ABRASER, MACHINES DE FONDERIE

Note(s)

- a. Y compris les imprimantes 3D.
- b. Non compris les machines pour l'industrie minière, les machines de forage et les séparateurs de matériaux (cl. 15-99).

15-10 MACHINES POUR LE REMPLISSAGE, LE CONDITIONNEMENT OU L'EMBALLAGE

15-99 DIVERS

CLASSE 16

Articles de photographie, de cinématographie ou d'optique

Note(s)

Non compris les appareils lumineux pour la photographie ou le cinéma (cl. 26-05).

16-01 APPAREILS POUR PHOTOGRAPHIER OU FILMER

16-02 APPAREILS DE PROJECTION ET VISIONNEUSES

16-03 APPAREILS POUR PHOTOCOPIER OU AGRANDIR

Note(s)

Y compris les appareils pour microfilmer et les appareils lecteurs de microfilms, ainsi que les appareils de bureau dits "à photocopier" utilisant des procédés autres que la photographie, notamment des procédés thermiques ou magnétiques.

16-04 APPAREILS ET USTENSILES POUR LE DÉVELOPPEMENT

16-05 ACCESSOIRES

Note(s)

Y compris les filtres pour prises de vues, les posemètres, les trépieds, les dispositifs pour la production de lumière-éclair (flashes).

16-06 ARTICLES D'OPTIQUE

Note(s)

- a. Y compris les lunettes et les microscopes.
- b. Non compris les instruments de mesure comportant des dispositifs optiques (cl. 10-04).

16-99 DIVERS

CLASSE 17

Instruments de musique

Note(s)

Non compris les troupes pour instruments de musique (cl. 03-01), ni les appareils d'enregistrement ou de reproduction de sons (cl. 14-01).

17-01 INSTRUMENTS À CLAVIER

Note(s)

Y compris les orgues, électroniques ou non, les accordéons et les pianos, mécaniques ou non.

17-02 INSTRUMENTS À VENT

Note(s)

Non compris les orgues, harmoniums et accordéons (cl. 17-01).

17-03 INSTRUMENTS À CORDES

17-04 INSTRUMENTS À PERCUSSION

17-05 INSTRUMENTS MÉCANIQUES

Note(s)

- a. Y compris les boîtes à musique.
- b. Non compris les instruments mécaniques à clavier (cl. 17-01).

17-99 DIVERS

CLASSE 18

Imprimerie et machines de bureau

18-01 MACHINES À ÉCRIRE OU À CALCULER

Note(s)

Non compris les ordinateurs et les autres appareils à ranger en cl. 14-02.

18-02 MACHINES POUR L'IMPRESSION

Note(s)

a. Y compris les machines à composer, les machines et appareils de clicherie, les machines typographiques, les autres machines à reproduire, telles que les duplicateurs et machines offset, ainsi que les machines à adresser, à affranchir ou à oblitérer.

b. Non compris les imprimantes informatiques (cl. 14-02), ni les machines pour photocopier (cl. 16-03).

18-03 CARACTÈRES ET SIGNES TYPOGRAPHIQUES

18-04 MACHINES À RELIER, AGRAFEUSES D'IMPRIMERIE, MASSICOTS

Note(s)

Y compris les machines et dispositifs pour couper le papier, analogues aux massicots.

18-99 DIVERS

CLASSE 19

Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement

19-01 PAPIER À ÉCRIRE, CARTES DE CORRESPONDANCE ET FAIRE-PART

Note(s)

Y compris tous les papiers, au sens le plus large, qui servent à l'écriture, au dessin, à la peinture, à l'impression, par exemple le papier calque, le papier carbone, le papier journal, les enveloppes, les cartes de vœux et les cartes postales illustrées, même si elles comportent un enregistrement sonore.

19-02 ARTICLES DE BUREAU

Note(s)

a. Y compris les ustensiles utilisés dans les services de caisse, tels que les râteliers à monnaie.

b. Certains articles de bureau seront rangés dans d'autres sous-classes ou classes, par exemple les meubles de bureau en cl. 6, les machines et appareils de bureau en cl. 14-02, cl. 16-03, cl. 18-01, cl. 18-02 ou cl. 18-04, les articles à écrire en cl. 19-01 ou cl. 19-06 (voir liste alphabétique).

19-03 CALENDRIERS

Note(s)

Non compris les agendas (cl. 19-04).

19-04 LIVRES, CAHIERS ET OBJETS D'ASPECT EXTÉRIEUR SEMBLABLE

Note(s)

Y compris les couvertures de livres, les reliures, les albums, les agendas et autres objets semblables.

19-05 [vacante]

19-06 MATÉRIEL ET INSTRUMENTS POUR ÉCRIRE À LA MAIN, POUR DESSINER, POUR PEINDRE, POUR SCULPTER, POUR GRAVER OU POUR D'AUTRES TECHNIQUES ARTISTIQUES

Note(s)

Non compris les pinceaux (cl. 04-04), ni les tables à dessiner et les appareils fixés à ces tables (cl. 06-03), ni les papiers à écrire (cl. 19-01).

19-07 MATÉRIEL ET APPAREILS D'ENSEIGNEMENT

Note(s)

a. Y compris les cartes géographiques de tout genre, les globes terrestres et les planétariums.

b. Non compris les appareils pour l'enseignement audio-visuel (cl. 14-01).

19-08 AUTRES IMPRIMÉS

Note(s)

Y compris les imprimés publicitaires.

19-99 DIVERS

CLASSE 20

Équipement de vente ou de publicité, signes indicateurs

20-01 DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

20-02 MATÉRIEL D'EXPOSITION OU DE VENTE

Note(s)

Non compris les objets d'ameublement (cl. 6).

20-03 SIGNES INDICATEURS, DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

Note(s)

a. Y compris les enseignes, les dispositifs pour la publicité lumineuse et les dispositifs mobiles de publicité.

b. Non compris les emballages (cl. 9), ni les dispositifs de signalisation (cl. 10-06).

20-99 DIVERS

CLASSE 21

Jeux, jouets, tentes et articles de sport

21-01 JEUX ET JOUETS

Note(s)

a. Y compris les modèles réduits.

b. Non compris les jouets pour animaux (cl. 30-99).

21-02 APPAREILS ET ARTICLES DE GYMNASTIQUE OU DE SPORT

Note(s)

a. Y compris comme articles de sport les engins et les équipements nécessaires à la pratique de divers sports et qui normalement n'ont pas d'autre destination, tels que les ballons de football, les skis et les raquettes de tennis, ~~à l'exclusion de~~ non compris tous autres objets pour le sport classés dans d'autres classes et sous-classes selon d'autres fonctions (par exemple, canoës, bateaux (cl. 12-06), fusils à air comprimé (cl. 22-01), tapis de sport (cl. 06-11)) ~~qui peuvent également être utilisés pour la pratique de tel ou tel sport.~~

b. Y compris, sous la réserve indiquée sous la lettre a. , les appareils d'entraînement, ainsi que les engins et équipements nécessaires à la pratique des jeux de plein air.

c. Non compris les vêtements de sport (cl. 2), ni les luges et les traîneaux (cl. 12-14).

21-03 AUTRES ARTICLES D'AMUSEMENT ET DE DIVERTISSEMENT

Note(s)

a. Y compris les manèges forains et les automates pour jeux de hasard.

b. Non compris les jeux et les jouets (cl. 21-01), ni les autres articles à ranger en cl. 21-01 ou cl. 21-02.

21-04 TENTES ET ACCESSOIRES

Note(s)

a. Y compris les piquets, les sardines et autres accessoires analogues.

b. Non compris les autres articles de camping à ranger dans différentes autres classes, selon leur nature propre, notamment les chaises (cl. 06-01), les tables (cl. 06-03), les assiettes (cl. 07-01) et les caravanes (cl. 12-10).

21-99 DIVERS

CLASSE 22

Armes, articles pyrotechniques, articles pour la chasse, la pêche et la destruction d'animaux nuisibles

22-01 ARMES À PROJECTILES

22-02 AUTRES ARMES

22-03 MUNITIONS, FUSÉES ET ARTICLES PYROTECHNIQUES

22-04 CIBLES ET ACCESSOIRES

Note(s)

Y compris le dispositif spécial de mise en mouvement d'une cible mobile.

22-05 ARTICLES POUR LA CHASSE OU LA PÊCHE

Note(s)

Non compris les articles d'habillement (cl. 2), ni les armes (cl. 22-01 ou cl. 22-02).

22-06 PIÈGES, ARTICLES POUR LA DESTRUCTION D'ANIMAUX NUISIBLES

22-99 DIVERS

CLASSE 23

Installations pour la distribution de fluides, installations sanitaires, de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air, combustibles solides

23-01 INSTALLATIONS POUR LA DISTRIBUTION DE FLUIDES

Note(s)

Y compris la robinetterie et la tuyauterie.

23-02 ~~INSTALLATIONS SANITAIRES~~ [vacante]

~~Note(s)~~

~~a. Y compris les baignoires, douches, lavabos, saunas, W.C., blocs sanitaires et les accessoires de salles de bains non compris dans d'autres classes.~~

~~b. Non compris la robinetterie et la tuyauterie (cl. 23-01).~~

23-03 ÉQUIPEMENTS POUR LE CHAUFFAGE

23-04 VENTILATION ET CONDITIONNEMENT D'AIR

23-05 COMBUSTIBLES SOLIDES

23-06 INSTALLATIONS SANITAIRES D'HYGIÈNE PERSONNELLE

23-07 ÉQUIPEMENTS POUR URINER ET DÉFÉQUER

23-08 AUTRES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES SANITAIRES NON COMPRIS DANS
D'AUTRES CLASSES OU SOUS-CLASSES

23-99 DIVERS

CLASSE 24

Médecine et laboratoires

Note(s)

Par "médecine", on entend également la chirurgie, l'art dentaire et l'art vétérinaire.

24-01 APPAREILS ET INSTALLATIONS POUR MÉDECINS, HÔPITAUX OU
LABORATOIRES

24-02 INSTRUMENTS MÉDICAUX, INSTRUMENTS ET USTENSILES DE LABORATOIRE

Note(s)

Ne comprend que les instruments à main.

24-03 PROTHÈSES

24-04 ARTICLES DE PANSEMENT, DE BANDAGE ET DE SOINS MÉDICAUX

Note(s)

Y compris les pansements absorbants.

24-99 DIVERS

CLASSE 25

Constructions et éléments de construction

25-01 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Note(s)

Y compris les briques, poutres, profilés, tuiles, ardoises et panneaux.

25-02 PARTIES DE CONSTRUCTION PRÉFABRIQUÉES OU PRÉASSEMBLÉES

Note(s)

a. Y compris les fenêtres, portes, stores extérieurs, parois et grilles.

b. Non compris les escaliers (cl. 25-04).

25-03 MAISONS, GARAGES ET AUTRES CONSTRUCTIONS

25-04 ESCALIERS, ÉCHELLES ET ÉCHAFAUDAGES

25-99 DIVERS

CLASSE 26

Appareils d'éclairage

26-01 BOUGEOIRS ET CHANDELIERS

26-02 TORCHES, LAMPES ET LANTERNES PORTATIVES

26-03 APPAREILS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Note(s)

Y compris les lampes d'extérieur, les éclairages de scène et les projecteurs d'éclairage.

26-04 SOURCES LUMINEUSES, ÉLECTRIQUES OU NON

Note(s)

Y compris les ampoules pour lampes électriques, les plaques et tubes lumineux et les bougies.

26-05 LAMPES, LAMPADAIRES, LUSTRES, APPLIQUES MURALES OU DE PLAFOND, ABAT JOUR, RÉFLECTEURS, LAMPES POUR PROJECTEURS DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE

26-06 DISPOSITIFS LUMINEUX DE VÉHICULES

26-99 DIVERS

CLASSE 27

Tabacs et articles pour fumeurs

27-01 TABACS, CIGARES ET CIGARETTES

27-02 PIPES, FUME-CIGARES ET FUME-CIGARETTES

27-03 CENDRIERS

27-04 ALLUMETTES

27-05 BRIQUETS

27-06 ÉTUIS À CIGARES, ÉTUIS À CIGARETTES, TABATIÈRES ET POTS À TABAC

Note(s)

Non compris les emballages (cl. 9).

27-07 CIGARETTES ÉLECTRONIQUES

27-99 DIVERS

CLASSE 28

Produits pharmaceutiques ou cosmétiques, articles et équipements de toilette

28-01 PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Note(s)

a. Y compris pour animaux.

b. Y compris les produits chimiques sous forme de cachets, capsules, pastilles, pilules et comprimés, aussi pour les plantes.

c. Non compris les articles de pansement et de bandage (cl. 24-04).

28-02 PRODUITS COSMÉTIQUES

Note(s)

Y compris pour les animaux.

28-03 ARTICLES DE TOILETTE ET ÉQUIPEMENTS POUR SOINS DE BEAUTÉ

Note(s)

a. Y compris les rasoirs et les appareils pour masser, épiler ou coiffer.

b. Non compris les brosses et pinceaux de toilette (cl. 04-02), ni les articles et équipements pour animaux (cl. 30-99).

28-04 PERRUQUES ET ARTICLES DE BEAUTÉ POSTICHES ~~CHEVEUX, BARBES ET MOUSTACHES POSTICHES~~

28-05 RAFRAÎCHISSEURS D'AIR

28-99 DIVERS

CLASSE 29

Dispositifs et équipements contre le feu, pour la prévention d'accidents ou le sauvetage

29-01 DISPOSITIFS ET ÉQUIPEMENTS CONTRE LE FEU

Note(s)

a. Y compris les extincteurs d'incendie.

b. Non compris les voitures de pompiers (cl. 12-13), les tuyaux à incendie et les lances d'incendie (cl. 23-01).

29-02 DISPOSITIFS ET ÉQUIPEMENTS POUR LA PRÉVENTION D'ACCIDENTS OU LE SAUVETAGE, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES

Note(s)

a. Y compris les dispositifs et équipements destinés aux animaux.

b. Non compris les casques (cl. 02-03) et les vêtements de protection contre les accidents (cl. 02-02~~+~~₊ cl. 02-04 ou cl. 02-06).

29-99 DIVERS

CLASSE 30

Articles pour les soins et l'entretien des animaux

Note(s)

Non compris les produits alimentaires pour animaux (cl. 1) et les produits pharmaceutiques ou cosmétiques pour animaux (cl. 28-01 ou cl. 28-02).

30-01 VÊTEMENTS POUR ANIMAUX

30-02 ENCLOS, CAGES, NICHES ET ABRIS ANALOGUES

Note(s)

Non compris les bâtiments (cl. 25).

30-03 NOURRISSEURS ET ABREUVOIRS

30-04 SELLERIE

Note(s)

Y compris les colliers pour animaux.

30-05 FOUETS ET AIGUILLONS

30-06 LITIÈRES, NIDS ET MOBILIER POUR ANIMAUX~~LITIÈRES ET NIDS~~

Note(s)

Y compris les grattoirs pour chats.

30-07 PERCHOIRS ET AUTRES ACCESSOIRES DE CAGES

30-08 MARQUEURS, MARQUES ET ENTRAVES

30-09 POTEAUX D'ATTACHE

30-10 ARTICLES DE TOILETTAGE POUR ANIMAUX

30-11 LITIÈRES ET DISPOSITIFS D'ENLÈVEMENT DES EXCRÉMENTS D'ANIMAUX

30-12 JOUETS POUR ANIMAUX

30-99 DIVERS

CLASSE 31

Machines et appareils pour préparer la nourriture ou les boissons, non compris dans d'autres classes

Note(s)

Non compris les ustensiles, instruments et appareils actionnés manuellement servant à préparer ou à servir la nourriture ou les boissons (cl. 7) ou les couteaux de cuisine, les couteaux à désosser (cl. 08-03).

31-00 MACHINES ET APPAREILS POUR PRÉPARER LA NOURRITURE OU LES BOISSONS, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES

CLASSE 32

Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation

32-00 SYMBOLES GRAPHIQUES ET LOGOS, MOTIFS DÉCORATIFS POUR SURFACES, ORNEMENTATION

* * *